

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

Cosse-le-Vivien, le 2 juin 2014

Arrondissement de CHÂTEAU-GONTIER



Mairie de **COSSÉ-LE-VIVIEN**
Rue de Nantes – B.P. 65
53230 COSSÉ-LE-VIVIEN

Tél. 02.43.98.80.24
Télécopie 02.43.98.97.65

► Site Internet : www.cosse-le-vivien.fr
Courriel : mairie@cosse-le-vivien.fr

► Site Internet du Musée communal :
www.musee-robert-tatin.fr

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES



COMPTE-RENDU DU COMITE DE SUIVI N°3

Mardi 22 mai 2014 – 20 h 30
Mairie - Salle du conseil municipal

► PERSONNES PRESENTES

● Mairie de Cossé-le-Vivien

M. Christophe LANGOUËT, *maire*
Mme Laurence MANCEAU, *adjointe au maire*
Mme Stéphanie BRUERRE, *conseillère municipale*
M. Yves-Eric BOITEUX, *conseiller municipal*
M. Steve RATTIER, *directeur général des services*
Mme Anne-Sophie-SIROU, *coordinatrice des TAP*
Mme Nathalie CALTEAU, *référente des TAP sur l'école Jean Jaures élémentaire*
Mme Gwenola RIVET, *référente des TAP sur l'école Jean Jaures maternelle*

● École Jean Jaures

Mme Hélène HARDY, *directrice de l'école élémentaire*
Mme Marie-Claire FOUCHET, *enseignante à l'école maternelle*
Mme Emilie BOURDIN, *directrice de l'école maternelle*
Mme Isabelle BAUDRY, *enseignante à l'école maternelle*

M. Edouard MARTIN, *représentant des parents d'élèves*
Mme Catherine CHARLES, *représentante des parents d'élèves*

► ORDRE DU JOUR

- Bilan des temps d'activités périscolaires
- Organisation de la rentrée 2014-2015
- Projet éducatif territorial (PEDT) : constitution d'un comité de pilotage

► BILAN DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le 7 mars 2013, le conseil municipal a décidé d'appliquer dès septembre 2013 la réforme des rythmes scolaires ayant pour effet :

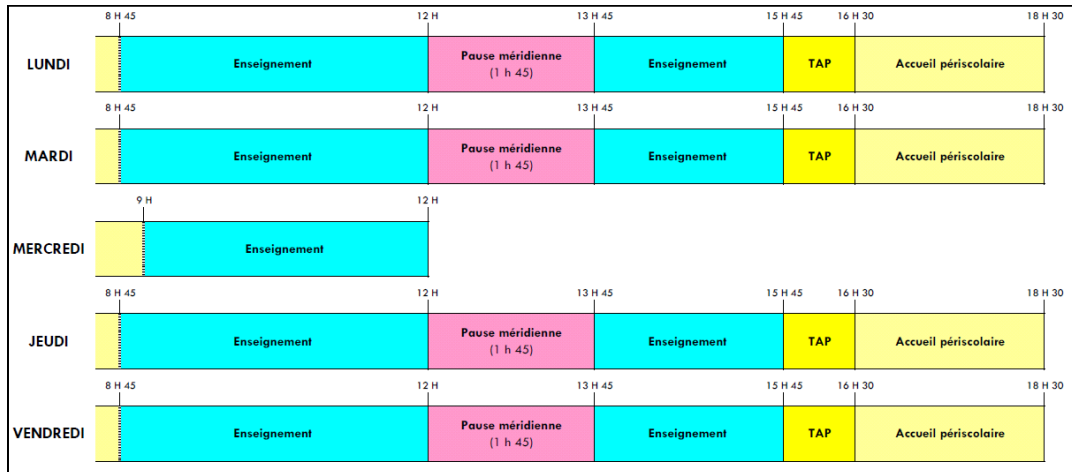
- d'avoir 4,5 jours de classe contre 4 auparavant ;
- la mise en place de temps d'activités périscolaires (TAP), et ce de manière gratuite.

Pour mener à bien ce projet, la commune a décidé de recruter un coordinateur des TAP. Ce rôle a été successivement confié à Adèle GAUTIER (en partenariat avec Familles rurales) puis, suite au départ de celle-ci, à Anne-Sophie SIROU.

La commune de Cossé-le-Vivien organise les TAP dans les écoles Jean Jaurès et Sainte-Marie, ce qui concerne potentiellement près de 500 enfants.

Emploi du temps des écoles – Année scolaire 2013-2014

JEAN JAURES – MATERNELLE ET ELEMENTAIRE



Personnel d'animation

La commune s'est appuyée sur des agents ayant compétence dans le domaine de la petite enfance (accueil périscolaire, agents des écoles maternelles, ...), ce qui a considérablement modifié les emplois du temps de ces agents, mais aussi ceux d'autres collègues travaillant dans d'autres services. La commune a tenté autant que possible d'offrir des temps de travail les plus conséquents possibles lorsque des synergies pouvaient opérer (notamment avec l'OGEC Sainte-Marie).

Les autres personnes sont embauchées en CDD jusqu'à la fin de l'année scolaire pour des temps d'environ 4 heures / semaine scolaire.

JEAN JAURES – ELEMENTAIRE

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Nathalie Calteau (référente site)	Nathalie Calteau (référente site)	Nathalie Calteau (référente site)	Nathalie Calteau (référente site)
Julien Boehm	Julien Boehm	Julien Boehm	Julien Boehm
Marina Bonamy	Marina Bonamy	Émilie Barraize	Marina Bonamy
Nicolas Chabrun	Nicolas Chabrun	Nicolas Chabrun	Nicolas Chabrun
Diana Arteaga	Diana Arteaga	Diana Arteaga	Diana Arteaga
Magalie Ragueneau	Magalie Ragueneau	Magalie Ragueneau	Magalie Ragueneau

JEAN JAURES – MATERNELLE

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Gwénola Rivet (référente site)	Gwénola Rivet (référente site)	Gwénola Rivet (référente site)	Gwénola Rivet (référente site)
Nadia Lechevallier	Nadia Lechevallier	Marina Bonamy	Nadia Lechevallier
Françoise Brunet	Françoise Brunet	Françoise Brunet	Françoise Brunet
Martine Peslier	Martine Peslier	Martine Peslier	Martine Peslier
Lucienne Lecomte	Lucienne Lecomte	Lucienne Lecomte	Lucienne Lecomte

Organisation des TAP

Au fur et à mesure de la concertation (préalable et consécutive à la mise en place de la réforme) et des problématiques rencontrées sur le terrain, il a été mis en place les éléments suivants :

Observations / conseils	Mise en place
Repères de l'enfant et des familles	Référentes par site (par ailleurs responsables des accueils périscolaires : lien parents / enfants / agents) Animateurs référents par classe (le même animateur s'occupe de la même classe) Pointage par classe Trombinoscope des animateurs distribués aux parents et disponible sur le site Internet de la commune Efforts portés sur la communication
Sécurité	Exercices incendie sur les sites (1 sur chaque site). Exercice réalisé le 01/04/14 TAP Jean Jaures élémentaire. Formation défibrillateur offerte par la commune aux enseignants, animateurs et agents du restaurant scolaire (27 personnes x 10 € = 270 €)
Inscriptions et programmations	Communication familles pour les inscriptions (évolution positive) Programmations et fiches d'inscriptions disponibles sur le site internet de la commune Bonne communication des familles sur les changements TAP (appels aux référentes ou à la coordinatrice)
Pointages TAP	Amélioration des pointages (pointages hebdomadaires ou journaliers selon les sites) Communication en évolution entre enseignants et animateurs
Animation des activités	Mise en avant des savoirs des animateurs pour les activités TAP (art plastique, motricité, langage des signes, activités manuelles et sportives) Préparations des programmations pour chaque période sur 2 heures de réunions (contre 1 heure auparavant) Contenu varié des animations (activités sportive, manuelle ou culturelle) Prise en compte du rythme de l'enfant (« vendredi zen ») Écoute des idées et besoins de l'enfant (ex : non reconduction de certaines activités ou adaptation du programme en fonction du niveau de fatigue des enfants)
Agents d'animation	Référentes sur les sites un atout majeur Référents par classes (PS, MS, CP, CE1, ...) Animateurs motivés Animateurs qui ont acquis une confiance en eux et en leur travail Équipes qui s'adaptent aux situations Équipes (animation et enseignantes) qui communiquent de plus en plus Bonne participation des animateurs aux formations dispensées en interne (4 en 2 mois) Nombreux changements au sein des équipes d'animation du fait de contrats avec des heures réduites. Heures de formations payées Remplacements des agents (heures en plus) Suivi régulier des agents par la coordinatrice Renfort de la coordinatrice sur les TAP
Partenariats	COSSAGE Yoga Bibliothèque Music club

	<p>Musée Robert Tatin Ludothèque de Craon Service environnement du Pays de Craon</p> <p>Les partenariats ne sont pas aisés à mettre en place sur des horaires de journée.</p>
Locaux et matériels	<p><u>École Jean Jaurès – Élémentaire :</u></p> <p>Salle de musique Salle informatique Salle d'art plastique Accueil périscolaire Hall Cour Salles de l'Oriette (selon disponibilités et besoins)</p> <p><u>École Jean Jaurès – Maternelle :</u></p> <p>Garderie Hall Espace de regroupement (dortoir non adapté : absence de mobilier) Restaurant scolaire Cour</p> <p>Matériel informatique disponible sur les trois écoles</p> <p>Achat de fournitures pour la réalisation des activités (à chaque période) Investissements de matériels</p>
Projet éducatif territorial (PEDT)	<p>Il permet d'associer l'ensemble des acteurs intervenants dans le domaine de l'éducation de l'enfant de la commune de Cossé-le-Vivien, de garantir une continuité éducative, d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, d'évoluer dans une dynamique coopérative, de réaliser une action commune sans inégalités.</p> <p>Plusieurs étapes seront mises en place pour établir le PEDT et celles-ci seront réalisées par un comité de pilotage :</p> <p><u>Proposition de composition du comité de pilotage PEDT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * C. LANGOUËT, maire * L. MANCEAU, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires * 2 conseillers municipaux de la commission Affaires scolaires et périscolaires * A.-S. SIROU, coordinatrice des TAP * S. RATTIER, directeur général des services * G. RIVET, N. CALTEAU, M. LENAIN, référentes des TAP * Les 3 directeurs d'établissements scolaires * 1 représentant des parents d'élèves pour chaque école (1 J. Jaurès, 1 Sainte-Marie) <p>Par ailleurs, des comités de suivi des TAP ont été mis en place dès 2013. Ils sont pour objectifs de suivre l'évolution des TAP. Il existe un comité par groupe scolaire et qu'il convient de les remettre en place :</p> <p><u>Composition du comité de suivi TAP - Écoles Jean Jaurès</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * C. LANGOUËT, maire * L. MANCEAU, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires * S. BRUERRE (T), Y.-E. BOITEUX (S), conseillers municipaux * A.-S. SIROU, coordinatrice des TAP * S. RATTIER, directeur général des services * G. RIVET et N. CALTEAU, référentes des TAP * E. BOURDIN (T), K. JANVIER (S), enseignantes en maternelle * H. HARDY (T), C. CLAUDE (S), enseignants en élémentaire

Il est ressorti des interventions des parents et enseignants une réelle amélioration sur l'organisation globale des TAP. Cependant cette année étant une année d'expérimentation des améliorations sont envisageables dans l'année 2014/2015.

Budget alloué aux TAP

	TOTAL à charge de la commune
2013	23.481,63 €
2014 (janvier à avril)	33.106,07 €

M. LANGOUËT assure que les TAP demeureront gratuits en 2014-2015 du fait du maintien de l'aide de l'Etat.

► ORGANISATION DE LA RENTREE 2014-2015

Différentes hypothèses d'emploi du temps ont été présentées lors de la réunion :

1. TAP en 1 x 3 heures
2. TAP en 3 x 1 heure
3. TAP en 2 x 1 h 30
4. TAP en 4 x 45 min

Hypothèse 1 : TAP en 1 x 3 heures (vendredi)

Inconvénients :

- Long week-end perturbant pour le rythme de l'enfant si les 3 h de TAP sont positionnées le vendredi après-midi ;
- Manque de régularité dans les horaires (3 journées d'enseignements longues – 6 h ou 6 h 15 selon les écoles + 2 matinées)

Avantages :

- Possibilité pour certains parents de récupérer les enfants le vendredi à midi (= raccourcissement de la semaine scolaire) ;
- Possibilité de mener des projets et d'avoir davantage de partenaires extérieurs
- Possibilité de déplacer des enfants vers d'autres locaux communaux (maison de l'enfance, salles de sport, ...)
- Moins de frais kilométriques pour les agents communaux (contrat de travail probablement plus attractif et permettant davantage le cumul avec d'autres emplois)

Hypothèse 2 : TAP en 3 x 1 heure (lundi, mardi, jeudi)

Inconvénients :

- Manque de régularité dans les horaires
- Accueil périscolaire dès le vendredi après-midi (problème de coût pour les familles ? mais moins d'accueil périscolaire les autres jours)

Avantages :

- Activités plus longues (moins de perte de temps de mise en place) ;
- Un peu moins de frais kilométriques (3 allers-retours / semaine contre 4) pour les agents communaux (contrat de travail probablement plus attractif et permettant davantage le cumul avec d'autres emplois)

Hypothèse 3 : TAP en 2 x 1 h 30

Inconvénients :

- Manque de régularité dans les horaires (2 journées d'enseignements longues – 6 h ou 6 h 15 selon les écoles)

Avantages :

- Possibilité d'alternance entre les deux écoles donc contrats de travaux plus conséquents pour les animateurs ;
- Possibilité de mener des projets et d'avoir davantage de partenaires extérieurs
- Plus grande possibilité de déplacer des enfants vers d'autres locaux communaux (maison de l'enfance, salles de sport, ...)

Hypothèse 4 : TAP en 4 x 45 min

Les avantages et inconvénients de cette proposition ont été énoncés à de multiples reprises.

Inconvénients :

- Manque d'animateurs du fait d'un contrat avec peu d'heures
- Partenariats difficiles à mettre en place

Avantages :

- Rythme de l'enfant plus adapté
- L'enfant se repère mieux dans le temps (volonté d'avoir 4 journée semblables)

Suite à la présentation des différentes hypothèses, les personnes présentes ont retenu par ordre de préférences les propositions 4 et 2 qui correspondent le mieux aux besoins de l'enfant et à la nouvelle réforme.

Il est donné aux représentants un délai pour rendre réponse de l'hypothèse souhaitée pour la rentrée de septembre 2014/2015.

Proposition de l'école le samedi matin :

Parents et enseignants trouvaient pertinents l'école le samedi matin, la mairie s'engage à se renseigner.

► PROJET EDUCATIF TERRITORIAL : CONSTITUTION D'UN COMITE DE PILOTAGE

Proposition de composition du comité de pilotage PEDT

- * C. LANGOUËT, maire
- * L. MANCEAU, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires
- * 2 conseillers municipaux de la commission Affaires scolaires et périscolaires
- * A.-S. SIROU, coordinatrice des TAP
- * S. RATTIER, directeur général des services
- * G. RIVET, N. CALTEAU, M. LENAIN, référentes des TAP
- * Les 3 directeurs d'établissements scolaires
- * 1 représentant des parents d'élèves pour chaque école (1 J. Jaurès, 1 Sainte-Marie)
- * 1 représentant de la CAF
- * S. BIZEUL, inspecteur de l'éducation nationale

Le premier comité de pilotage PEDT aura lieu le jeudi 18 septembre 2014 en présence de Monsieur Galard chargé de missions de l'association des Francas.

► SUITE A DONNER

Il est demandé au parents d'élèves de bien vouloir donner le nom d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour être membre du comité de pilotage qui aura en charge la mise en place du PEDT.

Un document sera distribué à chaque famille pour les informer des possibilités des nouveaux rythmes scolaires ainsi qu'une enquête permettant de donner leurs avis sur l'hypothèse qui leur convient le mieux.

Un conseil d'école extraordinaire aura lieu le mercredi 4 juin pour dialoguer et déterminer l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2014-2015.

Nous rappelons qu'en cas de désaccord entre le conseil d'école et la commune, l'emploi du temps actuel serait conservé.

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,
Laurence MANCEAU